

## Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Conseil général de l'environnement  
et du développement durable

Bureau d'enquêtes sur les accidents  
de transport terrestre

### **Arrêté du 29 septembre 2010 portant désignation et commissionnement d'un enquêteur non permanent au bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre**

NOR : DEVV1025868A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre en date du 29 septembre 2010, M. Jean-Yves CHAUVIERE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts au Conseil général de l'environnement et du développement durable, est désigné en qualité d'enquêteur technique non permanent et commissionné à cet effet pour la durée de l'enquête technique, engagée par décision du 9 août 2010, concernant le naufrage de la péniche EOLE II survenu le 3 août 2010 sur la Seine, pont d'Iéna, à Paris (75).

En application de l'article 22 de la loi du 3 janvier 2002 et de l'article 21 du décret du 26 janvier 2004, M. Jean-Yves CHAUVIERE est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du BEA-TT.